

reconnaissance des anciennes limites; en 1317, mandement du juge de Bugey, au châtelain de Châteauneuf, pour faire observer la transaction de 1315. En 1324, 1360 et 1400, longs procès. Le 18 juillet 1401, transaction au sujet des forêts et des pâturages de la montagne de Chalamont. En juin 1441, transaction au sujet des pâturages d'Huernegne. En 1550, les habitants coupèrent du bois dans les forêts qu'ils revendiquaient. Antoine de Seyssel, chevalier, seigneur de Sothonod, prit fait et cause pour ses hommes et assumait toute la responsabilité de leurs actes. Les religieux furent assez puissants pour le faire interner à Belley (1). En 1565, transaction sur les forêts et délimitation des champéages. Enfin, fatigué par ces procès

(1) A monsieur le lieutenant (pour le roi) au balliage de Beugeys.

Supplie Anthoyne de Seyssel, chevalier, conaigneur de Choysel et Sothonod, estre vray que sans cause et raison il est detenu aux arrestz en ceste ville, à requeste du prieur et religieux d'Arvières et mons le procureur du roy, parce qu'il n'a en rien fallly, car luy, ses frères et leurs prédecesseurs ont estez et sont en possession et jouissance de prendre ou fere prendre du boys en la montagne dont est question pour leur usage, voyants lesdits religieux et ne contredisants; confessant de rechief que du temps duquel il a parlé en ses responses, il a fait prendre et copper du boys en ladite montagne comme de ce ayant pouvoir et puissance, par Pierre Prousset, dict Cabasset, Lyermoz Gay et certains aultres, lesquels il entend pour celle cause les garder de domaige et prent le procès en main pour eulx, les advouant de ce qu'ilz ont fait, cart ilz ont estez audit boys par son commandement comme dict est. Au moyen de quoy a requis estre mys en proces ordinayre, et ce faysant le relascher des arrestz où il est, protestant contre ses parties civiles de tous depens, d'homaiges et intérestz.

CLAUDIN, procureur.

Soit monstré au procureur du roy.

Faite à Belleys le troiziesme de mai 1550.

DE ROSSILLION.

(Original. — Archives de l'Ain. — Titres d'Arvières.)